

- Le ministre du Commerce international s'est rendu au Mexique en 1999. Plus récemment, le 6 avril 2001, il a rencontré le secrétaire de l'Économie, en marge de la réunion ministérielle sur la Zone de libre-échange des Amériques, qui a eu lieu à Buenos Aires.
- Depuis janvier 2001, il y a eu d'autres visites de haut niveau au Mexique, y compris par les ministres canadiens des Ressources naturelles et du Développement des ressources humaines. Par ailleurs le conseiller à la Sécurité nationale et l'ambassadeur spécial du Mexique pour les droits de la personne et la démocratie se sont rendus à Ottawa.
- Il existe plus de 50 accords entre le Canada et le Mexique, dont une quarantaine ont été signés depuis 1990, y compris la première convention du Mexique en matière de double imposition. Les deux pays collaborent aussi dans les domaines suivants : environnement, questions électorales, droits de la personne, questions juridiques, santé, télé-enseignement, énergie, transports, agriculture, exploitation minière, culture et travailleurs agricoles saisonniers.
- Le Mexique est un membre de premier plan de plusieurs organisations régionales et, à ce titre, un partenaire important du Canada. Un des États fondateurs du Groupe de Rio, le Mexique en demeure aussi un membre influent. Après les États-Unis, le Canada et le Brésil, il est le quatrième bailleur de fonds en importance de l'Organisation des États américains. Le Canada et le Mexique adhèrent aussi tous deux à l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique et à l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- Le Canada n'a pas de programme d'aide au développement direct ou bilatéral au Mexique. La coopération en matière de développement entre le Canada et le Mexique est appuyée par des programmes et des institutions comme le Programme de coopération industrielle de l'Agence canadienne de développement international, le Programme de partenariats universitaires et le Programme de partenariats avec les organisations non gouvernementales ainsi que par l'intermédiaire du Fonds canadien d'aide aux initiatives locales.
- Un protocole d'entente sur le développement international, conclu entre le Canada et le Mexique en 1998, et un protocole d'entente sur le développement international, conclu en 1999 entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, reconnaissent le Mexique en tant que nouveau pays donateur.